

OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

expres

Volume X, n° 2 – Mars 1999

Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Avis d'élection 1999 : 7 postes d'administrateur

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est administré par un Bureau de direction formé d'un président et de seize (16) administrateurs, dont trois (3) sont nommés par l'Office des professions du Québec.

Par la présente, avis vous est donné qu'il y aura des élections aux postes d'administrateur dans les sept (7) régions suivantes :

ÉLECTIONS 1999			
RÉGIONS ÉLECTORALES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE POSTES À POURVOIR	DURÉE DU MANDAT
EST	01 – Bas-St-Laurent	1	3 ans
	02 – Saguenay/Lac-St-Jean		
	09 – Côte-Nord		
	11 – Gaspésie		
QUÉBEC	03 – Québec	1	3 ans
	12 – Chaudière-Appalaches		
CENTRE	04 – Mauricie	1	3 ans
	05 – Estrie		
	17 – Centre-du-Québec		
MONTRÉAL	06 – Montréal	4	3 ans

Échéancier

Mise en candidature : du 22 mars au 6 avril 1999, 14 h

Période de votation : du 21 avril au 6 mai 1999

Clôture du scrutin : le 6 mai 1999, 14 h

Un bulletin de présentation est joint à cet envoi à tous les membres dont la région est en élection.

Sommaire des fonctions et des responsabilités des administrateurs

- Connaître le Code des professions et les règlements de l'Ordre;
- assister aux réunions du Bureau (au moins une fois par quatre mois et pas moins de quatre fois par année) et à l'assemblée générale annuelle;
- collaborer à l'élaboration des orientations ainsi qu'à l'adoption des politiques de l'Ordre;
- participer aux décisions et aux prises de position relatives à la gestion de l'Ordre;
- participer et collaborer aux relations publiques et, au besoin, prendre la responsabilité administrative et professionnelle de dossiers particuliers.

Mise en candidature

- Pour soumettre sa candidature, il faut remplir le bulletin de présentation joint au présent envoi et l'acheminer à l'Ordre entre le 22 mars et le 6 avril 1999, 14 h;
- seuls les membres inscrits au tableau de l'Ordre en date du 22 mars 1999 peuvent se porter candidat à cette élection;
- un membre qui désire porter sa candidature dans une région électorale donnée doit y avoir élu domicile professionnel¹.

Il est à noter que

- Seuls peuvent signer un bulletin de présentation d'un candidat à un poste d'administrateur dans une région donnée, les ergothérapeutes qui y ont élu leur domicile professionnel¹;

- un membre ne peut signer plus de bulletins de présentation qu'il n'y a de postes d'administrateur à pourvoir dans sa région. Une signature apparaissant sur un nombre de bulletins plus élevé que le nombre de postes d'administrateur à pourvoir est rayée de tous les bulletins;
- les candidats aux postes d'administrateur sont proposés par un bulletin signé par au moins cinq (5) membres de l'Ordre, accompagné du consentement écrit de l'ergothérapeute mis en candidature et remis au secrétaire de l'Ordre le ou avant le 6 avril 1999 à 14 h;
- si un seul candidat a été présenté à un poste dans le délai fixé, le secrétaire le déclare immédiatement élu.

Sur réception du bulletin de mise en candidature dûment complété, le secrétaire remettra un reçu au candidat, en main propre ou par la poste, le reçu faisant foi de la validité dudit bulletin.

Membres aptes à voter

Seules pourront voter les personnes membres de l'OEQ en date du 22 mars 1999. (Code des professions, art. 71)

La liste électorale par région de même que les règlements ayant trait à cette élection seront disponibles sur demande.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le siège social de l'Ordre. ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et secrétaire

1. Pour l'élection 1999 et à moins d'avis contraire, l'Ordre considère que le lieu d'exercice principal d'un membre correspond à son domicile professionnel.

Échos de l'Ordre

À l'ordre du jour : votre inscription au tableau

N'OUBLIEZ PAS de renouveler votre inscription au tableau des membres de l'OEQ. Comme à chaque année, vos documents dûment complétés et accompagnés de votre paiement doivent nous parvenir **avant le 1^{er} avril 1999**. Le paiement de la cotisation vous permet d'établir les garanties de votre compétence professionnelle et d'afficher votre titre d'ergothérapeute. Il est aussi obligatoire pour utiliser les initiales erg, OT ou OTR. ■

Prochain colloque de l'Ordre : « Assurer la qualité des services : une démarche stratégique »

L'ORDRE suit avec un très grand intérêt les transformations dans le système de santé et des services sociaux. Il s'est notamment intéressé aux changements induits par ces transformations dans les pratiques professionnelles des ergothérapeutes.

Dans le contexte actuel, les ergothérapeutes, au même titre que les autres professionnels de la santé, doivent rendre compte de leur efficacité et de leur efficacité. Faire des choix éthiques souvent difficiles, assurer la qualité dans la continuité des services d'ergothérapie, mesurer les résultats de leurs interventions et être des professionnels crédibles, voilà des défis auxquels sont confrontés les ergothérapeutes d'aujourd'hui.

Afin de vous suggérer des solutions concrètes, l'Ordre organise un colloque sur ces thèmes le 7 mai prochain. Nous souhaitons vivement que cette journée, spécialement conçue pour les ergothérapeutes, puisse vous apporter ressourcement, idées et motivation.

Le colloque se terminera sur une note d'excellence, puisque l'Ordre profitera de cette occasion pour honorer certains des récipiendaires des Prix et mentions 1999.

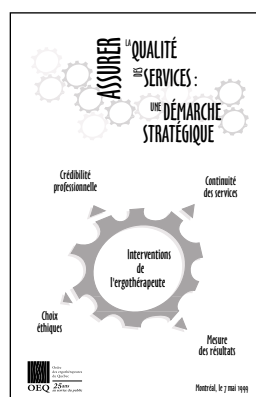
Réservez le **vendredi 7 mai** prochain dans votre agenda. Vous trouverez le programme complet du colloque dans cet envoi. Faites parvenir votre coupon d'inscription avant le 19 avril afin de profiter des tarifs préférentiels. ■

À lire absolument : l'édition spéciale de la RQE

NE MANQUEZ PAS le dernier numéro de la Revue Québécoise d'Ergothérapie : Spécial 25^e anniversaire de l'Ordre. Pour célébrer cet événement et rendre hommage aux pionniers de l'ergothérapie, la revue change un peu son style. En parcourant ses pages, vous apprendrez entre autres quels ont été les différents regroupements d'ergothérapeutes et quels rôles ils ont joués. Vous ferez également connaissance avec les ergothérapeutes qui ont mené la destinée de la profession au Québec. De plus, grâce à des extraits de textes publiés au fil des ans dans les publications de l'Ordre, vous pourrez constater l'évolution qu'a connue la profession. Nous vous invitons donc à lire cette édition spéciale afin de mieux connaître notre passé. L'équipe de rédaction a eu beaucoup de plaisir à en retracer les faits saillants. Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à les lire! ■

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE	1
ÉCHOS DE L'ORDRE	
À l'ordre du jour : votre inscription au tableau	1
Prochain colloque de l'Ordre : « Assurer la qualité des services : une démarche stratégique »	1
À lire absolument : l'édition spéciale de la RQE	1
Appel de candidature – Prix Projet de l'année	2
Affichez vos couleurs!	2
La formation sur la tenue des dossiers offerte à l'extérieur du Québec	2
La Semaine de l'ergothérapie : un rendez-vous avec le grand public	2
L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS	3
Rencontre avec la SAAQ	3
L'Ordre présent en Outaouais	3
Assurances privées et remboursement des services de réadaptation	3
ÉCHOS DES MEMBRES	4
Nouvelles des regroupements	4
Bienvenue à la relève	4
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT	5
Attribution des triporteurs/quadrporteurs dans le cadre du transfert du programme de l'OPHQ	5
Modifications apportées au Règlement sur les appareils suppléants à une déficience physique	5
Code de la sécurité routière	5
OPHQ : nouveau président-directeur général	6
Le carnet d'adresses Web	6
RESSOURCES EXPRESS	6-7
FORMATION CONTINUE	8



Appel de candidature – Prix Projet de l'année

Définition du prix

Prix annuel décerné à un(e) ergothérapeute ou à un groupe d'ergothérapeutes pour un projet dont la réalisation a un impact sur la pratique professionnelle ou sur le milieu. La nature du prix consiste en une bourse de 750 \$.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet : pertinence, aspect innovateur, originalité de la démarche en fonction des ressources disponibles ;
- validation du projet : objectifs poursuivis, description de la réalisation concrète du projet, description et analyse des résultats obtenus ;
- impact sur la pratique professionnelle ou sur le milieu : développement de la pra-

tique professionnelle, influence sur le milieu, promotion de la profession ;

- qualité de la présentation : présentation dactylographiée, claire, concise, complète et écrite dans un français correct.

Procédure de sélection

La sélection se fait par un jury dont les membres sont choisis par le comité Prix et mentions. Le jury est composé de trois ou cinq membres suivant le nombre de projets reçus et la diversité des champs d'activité concernés : un ergothérapeute du milieu clinico-administratif ; un ou trois ergothérapeutes du milieu clinique ; un administrateur du secteur de la santé (ergothérapeute ou non). L'un des membres doit être choisi parmi les membres du jury de l'année précédente.

Le délégué du comité Prix et mentions informe les membres du jury de la procédure à suivre et des critères d'évaluation. Il reçoit les candidatures et les soumet aux membres du jury. La décision des membres du jury doit être communiquée au président du comité Prix et mentions au plus tard le 30 juin de l'année en cours. Le président du comité Prix et mentions soumet le choix des membres du jury au Bureau pour approbation.

Conditions particulières

Sont exclus : les membres du Bureau, du jury de sélection et du comité Prix et mentions ; les projets ayant été subventionnés, financés ou parrainés par l'OEQ ; les projets inscrits dans le cadre d'une formation postgraduée.

Un même projet ne peut être présenté plus d'une fois.

Le(s) récipiendaire(s) s'engage(nt) à fournir un compte rendu de son (leur) projet pour fins de publication dans la revue professionnelle de l'OEQ pour une date à être précisée par la rédactrice en chef. Le jury peut décider de recommander qu'aucun prix ne soit attribué dans le cas où les projets présentés ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation.

Période de soumission

Du 1^{er} mai au 31 mai 1999. Le projet doit avoir été réalisé et validé au cours des 3 dernières années précédant la période de soumission.

N.B. Pour soumettre une candidature, prière de communiquer avec Louise Guimond, à l'OEQ au (514) 844-5778 afin d'obtenir le coupon-réponse et le formulaire de mise en candidature. Veuillez noter que le cachet d'oblitération de la poste détermine la validité de la date de la soumission du projet. ■

La formation sur la tenue des dossiers offerte à l'extérieur du Québec

EN DÉCEMBRE dernier, l'Ordre signait une entente de partenariat avec l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) afin de rendre accessible aux ergothérapeutes francophones hors Québec la session de formation *Tenue des dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction*. Ainsi, en collaboration avec le Regroupement des ergothérapeutes francophones de l'Ontario et l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick, deux sessions de formation se tiendront au mois d'avril prochain, l'une à Ottawa et l'autre à Bathurst. ■

La Semaine de l'ergothérapie : un rendez-vous avec le grand public

SUITE au grand succès de l'édition 98 de la Semaine de l'ergothérapie, le comité organisateur de cet événement est déjà de retour au boulot. Et, pour assurer le bon fonctionnement des prochaines activités qui se tiendront la dernière semaine d'octobre 1999, le comité est à la recherche de bénévoles pour animer les kiosques d'information dans les différentes régions de la province. Épaulés par les coordonnateurs régionaux et les organisateurs des kiosques, les bénévoles seront appelés à rencontrer la population dans différents endroits publics. Avis aux intéressés : le matériel spécifiquement destiné à l'événement sera préparé et fourni gratuitement par l'Ordre.

Si vous avez envie de mieux faire connaître l'ergothérapie dans votre région, n'hésitez pas à vous joindre à la grande équipe de la Semaine de l'ergothérapie. Les bénévoles de l'an dernier vous le diront : l'expérience en vaut le coup ! ■

Affichez vos couleurs !

Tous les membres inscrits au tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sont autorisés à utiliser le logo de l'OEQ pour afficher leur statut de membre. Selon le code de déontologie, « l'ergothérapeute qui reproduit le symbole graphique de l'Ordre pour les fins de sa publicité doit s'assurer que ce symbole est conforme à l'original détenu par le secrétaire de l'Ordre. »

Afin de garder une uniformité dans sa représentation visuelle, voici certaines normes de reproduction : le symbole carré doit être de couleur turquoise (pantone 320). Si toutefois, lors de la production de documents imprimés, cette couleur n'était pas disponible, le symbole carré doit être reproduit en noir seulement. Par ailleurs, l'appellation officielle (OEQ) et la mention « membre » doivent toujours être imprimés en noir.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir un original approuvé. ■



Membre

OEQ

Claudette Tremblay, erg.
Ergothérapeute

4356, rue des Rossignols
Montréal (Québec) Z1Z 3R3
Tél. : (514) 555-5555 / Téléc. : (514) 444-4444

Exemple d'utilisation appropriée du logo de l'OEQ par un membre en règle



Noir ou turquoise (pantone 320)

Membre

OEQ

Noir

Voyager portatif

Un ultra-léger qui fait le poids!

- Ultra-léger : seulement 12 lb
- Capacité de levage de 440 lb
- Commande de déclenchement rapide «Quick Releaser» assurant sécurité et simplicité pour l'accrochage et le décrochage
- Le même appareil peut servir dans plusieurs pièces
- Se transporte et se range n'importe où
- Batterie amovible de 24 volts rechargeable en 2 heures
- Garantie complète
- La plus haute qualité à prix accessible

Conçu et fabriqué par le chef de file du lève-patient sur rail au Québec depuis 5 ans.

Distributeurs demandés



BHM

MÉDICAL INC.

2001, rue Tanguay
Magog (Québec) Canada J1X 5Y5
1 800 868-0441
Tél. : (819) 868-0441
Téléc. : (819) 868-2249
Internet: www.bhm-medical.com

LA SEMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE : UN RENDEZ-VOUS AVEC LE GRAND PUBLIC

Oui, je serai disponible pour animer un kiosque dans ma région la dernière semaine d'octobre 1999.

Nom _____

Établissement _____

Adresse _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

À retourner à :

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021 avenue Union, bureau 920

Montréal, (Québec) H3A 2S9

Télécopieur : (514) 844-0478

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Rencontre avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

LA RÉFORME du système de santé et des services sociaux a entraîné une révision de l'organisation des services et de leur financement. Une partie de la clientèle couverte par la loi de la Société de l'assurance automobile du Québec fait face à certaines modifications quant à la nature des services qu'elle reçoit ainsi qu'aux endroits où sont offerts ces services. L'Ordre a demandé à rencontrer des dirigeants de la SAAQ afin de bien comprendre l'application de cette loi et de les sensibiliser aux impacts qu'elle peut avoir sur les plans d'intervention offerts à la clientèle, tant du secteur public que du secteur privé.

La présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, ainsi que Pierre Girard, ergothérapeute en pratique privée, ont rencontré le docteur Marc Giroux, directeur des politiques et programmes pour les accidentés, monsieur Jacques De Coster, directeur des services spécialisés et mes-

sures Solange Pelchat et Danielle Lévesque, toutes deux ergothérapeutes travaillant à la SAAQ.

Les discussions ont notamment porté sur l'importance d'une prise en charge précoce et sur l'impact des délais d'admissibilité pour certains services. Afin de diminuer les délais dans l'acceptation d'une demande de services et de pallier aux problèmes actuels de communication avec les agents d'indemnisation et les conseillers en réadaptation, la SAAQ augmentera incessamment le nombre d'agents d'indemnisation. Dans les cas litigieux pour lesquels une entente s'avère difficile, il demeure toujours possible pour le professionnel de communiquer avec la direction des services spécialisés. Par ailleurs, l'Ordre a fait valoir aux représentants de la SAAQ qu'il serait important que des ergothérapeutes cliniciens puissent contribuer à la révision des grilles d'évaluation utilisées, notamment celle des capacités ré-

siduelles de travail et celle des besoins d'assistance personnelle et domestique.

Le dossier des orthèses a également fait l'objet d'importantes discussions. La loi identifie la SAAQ comme deuxième agent payeur et une procédure administrative rigoureuse est appliquée. Ainsi, les frais de toutes les orthèses possédant un code de la RAMQ doivent être assumés par cette dernière. La problématique de l'attribution d'orthèses dans les établissements du réseau public a été soulevée, sachant qu'il s'avère de plus en plus difficile d'y fabriquer des orthèses. Quant aux orthèses dynamiques, fréquemment utilisées dans les plans de traitement ergothérapique, la possibilité que la SAAQ assume certains frais lors de conditions particulières est actuellement à l'étude. Ces demandes peuvent être portées à l'attention du *comité des frais* de la SAAQ. Il est clair pour tous les interlocuteurs que ces problématiques ne remettent

pas en question la reconnaissance des compétences des ergothérapeutes en matière d'orthèses. La SAAQ nous a assuré de son appui afin que ces problématiques soient portées à l'attention de la RAMQ.

Nous avons également discuté de la possibilité d'organiser des soirées d'information et d'échanges avec les ergothérapeutes sur certains éléments de la loi et de son application, sur la documentation requise dans les rapports acheminés à la SAAQ et sur les aspects médicaux et légaux de la pratique des ergothérapeutes.

L'Ordre a maintenant l'intention de rencontrer des dirigeants de la RAMQ afin de discuter des problématiques vécues par les ergothérapeutes œuvrant dans les secteurs public et privé lors de l'attribution et du financement des orthèses à leur clientèle. ■

Pierre Girard, erg.

Service d'ergothérapie de Joliette inc.

L'Ordre présent en Outaouais

EN OCTOBRE 1998, la présidente de l'Ordre se réunissait avec les ergothérapeutes de la région de l'Outaouais afin de discuter de l'organisation des services en vue de préparer une réunion, prévue le 27 novembre, avec les coordonnateurs de maintien à domicile des CLSC de la région. Par la suite la présidente de l'Ordre rencontra, le 26 janvier dernier, deux représentants de la région régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. Elle était alors accompagnée de Madeleine Perreault du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais (Pavillon Hull), Sylvain Garneau du CLSC-CH-CHSLD des Forestiers, Clément Cloutier du Centre de réadaptation La RessourSe et Nancy Magnan du Centre hospitalier Pierre-Janet.

Conscients du peu de ressources allouées à la réadaptation de même que de la pénurie d'effectifs dans certains secteurs, nos interlocuteurs nous ont indiqué que, dans la phase de consolidation des services, l'accent sera mis sur la réadaptation, notamment dans les services aux enfants et aux personnes âgées hébergées en CHSLD. La discussion a également porté sur la nécessité d'assurer une coordination efficace entre toutes les instances impliquées dans le réseau de la santé et dans les autres réseaux (éducation, organismes communautaires, milieu municipal) en y intégrant le client et sa famille. Un autre volet a porté sur l'importance de la communication interétablissement de même que sur la nécessité de bien documenter les besoins selon les types de clientèles desservies. Par ailleurs, la région régionale désire mettre en place des instances consultatives pour les professionnels (autres que médicales) afin de favoriser leur participation dans les grands dossiers touchant l'Outaouais.

Finalement, il ressort de cette rencontre que les ergothérapeutes de la région doivent exercer leur leadership, notamment en développant ensemble un argumentaire visant à appuyer les besoins de services, et doivent développer les liens permettant d'assurer une meilleure continuité interétablissement. ■

Nancy Magnan, erg.

Administratrice du Bureau de l'OEQ
Région Nord-Ouest

Assurances privées et remboursement des services de réadaptation

L'ORDRE professionnel des physiothérapeutes du Québec, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, soucieux de promouvoir l'accessibilité à des services de réadaptation pour la population, ont décidé de concerter leurs efforts auprès des compagnies d'assurances afin que certaines mesures soient adoptées pour répondre davantage aux besoins de la population en matière de couverture ou de remboursement des services dispensés par leurs membres respectifs.

Les physiothérapeutes, les orthophonistes et audiologistes ainsi que les ergothérapeutes représentent une force considérable au service du public dans les réseaux public et privé. L'importance accrue du secteur privé dans la mise en place et la dispensation des services constitue un élément de la transformation du système de santé et cette réalité est tout aussi d'actualité que l'interdisciplinarité, le fonctionnement par pro-

gramme et le virage ambulatoire. Bien que le rôle d'un ordre professionnel ne consiste pas à faire la promotion d'une pratique professionnelle en cabinet privé par rapport à une pratique en établissement ou l'inverse, le financement et le contexte organisationnel dans lequel les services sont octroyés représentent un déterminant majeur de l'accessibilité et de la qualité des services. Ces ordres ont donc sollicité des rencontres avec les dirigeants des principales compagnies d'assurances au Québec pour partager les constats qu'ils sont amenés à faire en regard des interventions des professionnels, membres de leurs ordres, auprès de clients détenteurs d'assurances privées comme source de financement de certains services complémentaires aux services de base offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec.

Une des considérations que les présidents souhaitent exprimer à ces dirigeants a trait

à l'avantage que représente l'appartenance au système professionnel des membres de ces ordres, système qui supporte par divers moyens le maintien de hauts standards de compétence et d'éthique. Une autre de leurs préoccupations est en regard de l'absence ou de l'insuffisance des couvertures des services de réadaptation dans les régimes d'assurances. Ces présidents connaissent les besoins croissants de la population en matière de réadaptation et estiment que l'intervention professionnelle en réadaptation représente un rapport coûts/bénéfices appréciable. La pertinence ainsi que la contribution significative de la réadaptation à la réussite scolaire ainsi qu'à l'intégration sociale et professionnelle demeurent cependant relativement peu connues de la part du public, des syndicats, des employeurs et des compagnies d'assurances.

(Suite à la page 4)

PUBLICITÉ
BRODA

Nouvelles des regroupements

Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la grande région métropolitaine

Le Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la grande région métropolitaine organise, en collaboration avec les regroupements de Québec et de Trois-Rivières, une journée de réflexion le 14 mai 1999 pour les ergothérapeutes en santé mentale. La journée aura pour thème « Que faisons-nous de l'activité dans l'intervention en santé mentale? » et aura lieu à l'Hôpital Rivière-des-Prairies. L'horaire détaillé de la journée reste à déterminer mais un mélange de conférences et de discussions est envisagé. La journée se veut de nature participative pour permettre aux ergothérapeutes de se rencontrer et de réfléchir ensemble sur leur identité professionnelle. Voir la grille de

formation continue pour les détails de l'inscription.

N'hésitez pas à contacter le comité organisateur. Stéphane Rivard : theovega@vif.com ou au (514) 374-9819, télécopieur : (514) 374-8198.

Regroupement des ergothérapeutes en gériatrie de la grande région de l'Outaouais

Un regroupement pour les ergothérapeutes en gériatrie verra le jour dans la grande région de l'Outaouais. Une lettre a été envoyée dans tous les milieux de la région. Des rencontres sont prévues pour mars et juin 1999. Si par erreur vous n'avez pas été contacté et que vous désirez vous joindre au groupe ou si vous avez des questions, vous pouvez joindre :

France Poulin : (819) 986-4023, Marie-Josée Thellend : (819) 986-1043 #245 ou Guy-Anne Mireault : (819) 983-7341

Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (A.Q.E.P.P.)

Nous vous rappelons que l'A.Q.E.P.P. est un regroupement dynamique d'ergothérapeutes qui œuvrent dans le secteur privé ou d'ergothérapeutes intéressés à en savoir davantage sur le sujet. Une adhésion à l'A.Q.E.P.P. vous permet de recevoir de l'information régulièrement et de bénéficier d'escomptes lors de nos activités de formation. L'adhésion est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec notre boîte vo-

cale au (450) 582-1986 ou par télécopieur au (450) 582-5657.

CLSC des Faubourgs

Au CLSC des Faubourgs, nous voulons développer le mandat de réadaptation à domicile qui nous est donné depuis peu par la région régionale. Pour ne pas dédoubler le travail, nous faisons appel à vous, ergothérapeutes travaillant en CLSC, pour obtenir de l'information concernant des programmes développés à ce niveau. Nous apprécions votre collaboration et espérons pouvoir travailler avec vous prochainement. Merci à l'avance.

Nathalie Farley, erg., au (514) 527-2361 #445 ou télécopieur (514) 598-7754. ■

▪ L'Ordre travaille pour vous ▪

(Suite de la page 3)

En plus d'entreprendre des rencontres avec les dirigeants de compagnies d'assurances, des démarches sont en cours pour joindre certains forums afin de présenter à des conseillers de réadaptation œuvrant dans ces compagnies d'assurances des volets de l'expertise spécifique à chaque profession. Finalement, la présidente de l'OEQ a joint un groupe de travail piloté par l'Association canadienne des ergothérapeutes regroupant des représentants d'organismes

d'ergothérapie à travers le Canada, particulièrement de Colombie-Britannique et d'Ontario. Les objectifs de ce groupe sont principalement de promouvoir la notoriété de la profession d'ergothérapeute et son apport dans ce secteur d'activités. Rappelons que les sièges sociaux des grandes compagnies d'assurances sont souvent présents sur des scènes nationales et internationales. L'OEQ, par de multiples façons, contribue à l'accessibilité des services à la population. ■

Bienvenue à la relève – mars 1999

Audet, Josée 98-128
Baribeau, Caroline 98-123
Beaulieu, Johanne 98-116
Blais, Catherine 98-024
Bélanger, Nadia 98-137
Careau, Katie 98-136
Cauchon, Mélanie 98-127
Céré, Geneviève 98-106
Desjardins, Martine 98-126
Dubois, Caroline 98-113
Duchesne, Sonia 98-132
Gagnon, Christine 98-117
Gallant, Isabelle 98-124

Julien, Nancy 98-120
Mc Laren, Julie 95-176
Migneault, Joan 98-107
Montreuil, Marie-Paule 97-193
Papillon, Martine 98-121
Plamondon, Annie 98-130
Presseau, Martin 98-140
Rabouin, Suzie 96-058
Renaud, Anick 98-131
Roy, Céline 98-129
Thivierge, Kristian 98-135
Théoret, Annie 98-093

Votre expérience, notre expertise.

- Adaptation automobile:
 - Élévateur
 - Toit surélevé
 - Suspension agenouillante
 - Système d'ancrage pour fauteuil roulant
 - Conduite manuelle...
- Mini-fourgonnette à plancher abaissé: l'*Activan*
- Normes de sécurité reconnues par Transport Canada
- Produits à la fine pointe technologique
- Équipe d'ingénieurs assignés en R&D
- Manufacturier québécois possédant 25 années d'expérience inégalée
- Conseillers expérimentés prêts à vous seconder dans vos évaluations
- Salles de consultation et salle de montre à votre entière disponibilité



“L'art de collaborer à l'autonomie de vos clients”

RICON

Innovation en mobilité

4870, Courval, Ville St-Laurent (Québec) Canada H4T 1L1
Téléphone: (514) 342-5000 / Sans frais: 1 800 668-8705

▪ **En direct du gouvernement** ▪

Attribution des triporteurs/quadriporteurs dans le cadre du transfert du programme de l'OPHQ

L'ORDRE a été informé que, suite au transfert des programmes d'aides techniques de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) vers le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ces aides à la locomotion ne sont plus couvertes par le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique, sauf en ce qui concerne le service d'ajustement et de réparation des appareils qui ont été fournis par l'OPHQ, avant le 28 octobre 1998.

Suite aux représentations faites par divers acteurs dans ce dossier, le MSSS a cependant décidé d'en assurer l'attribution sur une base temporaire. Il a alors confié à la Fé-

dération de la réadaptation en déficience physique du Québec (FRDPQ) le mandat de proposer des critères et des modalités d'attribution pour les triporteurs et les quadriporteurs. Les membres de la FRDPQ ont choisi de maintenir l'essentiel de l'approche antérieurement utilisée par l'OPHQ, soit une approche globale considérant les différentes facettes de la situation vécue par la personne ayant une déficience motrice. Le triporteur et le quadriporteur seront donc accordés pour permettre la réalisation du plan d'intervention correspondant aux besoins de la personne. Cette aide est accordée sans égard à l'âge et au revenu de la personne.

Le MSSS a désigné deux fiduciaires pour

ce programme. Il s'agit de l'Institut de réadaptation de Montréal pour l'ouest du Québec et de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec pour l'est du Québec. Toutes les demandes doivent donc leur être directement acheminées.

En terminant, soulignons que la présidente de l'Ordre participe à plusieurs groupes de travail impliquant des représentants de l'OPHQ, du MSSS, de la FRDPQ, des organismes de promotion et des associations des personnes vivant des situations de handicap et des fiduciaires désignés pour certains programmes concernant le suivi à apporter au transfert des programmes d'aides techniques de l'OPHQ. ■

Code de la sécurité routière

L'ORDRE vous informait, en 1997 dans son bulletin « Nouvelles », des modifications apportées au Code de la sécurité routière. Nous vous rappelons que les articles 603 et 605 assurent l'immunité à certains professionnels de la santé, notamment aux ergothérapeutes, lorsqu'ils doivent communiquer à la Société d'assurance automobile du Québec des informations confidentielles en regard des capacités d'un usager à conduire un véhicule routier. Toutefois, le code spécifie que pour avoir droit à cette immunité, le professionnel doit être membre de son ordre professionnel. Nous vous invitons à vous procurer le texte complet de cette loi chez l'Éditeur officiel du Québec.

Nous vous rappelons également qu'un vidéo intitulé « Professionnels de la santé et l'évaluation de l'aptitude à conduire » est disponible au coût de 9,95 \$ en communiquant avec le Centre Vidéo au (418) 681-6281. Ce document a été produit par la SAAQ en collaboration avec l'Ordre et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. ■

Modifications apportées au Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique (démarche temporaire d'attribution d'aides à la marche)

À L'AUTOMNE 1997, l'Ordre commentait le projet de « Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie », lequel visait à intégrer au règlement de la RAMQ certains services ainsi que l'attribution de certains appareils qui étaient, jusqu'à ce jour, payés par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). L'Ordre appuyait certaines mesures mises de l'avant afin de répondre plus adéquatement aux besoins de diverses clientèles mais dénonçait le fait que plusieurs appareils antérieurement défrayés par l'OPHQ ne seraient plus couverts. L'Ordre avait de plus demandé que les compétences de l'ergothérapeute dans la recommandation des aides à la marche soient nommément reconnues.

Les modifications adoptées par le gouvernement sont entrées en vigueur en novembre 1998. Dans le nouveau règlement, l'ajout de critères spécifiques, identifiés ci-dessous, devait faciliter l'identification de la clientèle ayant une incapacité significative et persistante et pour laquelle une aide à la marche pouvait être fournie par un service d'aides techniques ou un laboratoire. (art. 30) :

- l'ordonnance médicale doit attester la nécessité de l'utilisation quotidienne de l'aide pendant au moins 12 mois;
- les spécifications techniques de l'aide doivent être précisées par un physiothérapeute ou un ergothérapeute d'un établissement public conventionné qui doit rencontrer le bénéficiaire;
- le bénéficiaire doit suivre un processus visant sa réadaptation.

Dès décembre cependant, le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaissait que le nouveau processus d'attribution des services assurés, en regard des aides à la marche, créait un alourdissement et pouvait éventuellement causer un préjudice à la clientèle. Il nous avisait que des procédures temporaires étaient mises en place afin de répondre adéquatement à la clientèle dont les besoins sont permanents (utilisation quotidienne pour une durée de 12 mois et plus).

Ainsi, les établissements conventionnés par la RAMQ doivent appliquer le règlement tel quel pour leur clientèle. Les établissements ayant des ressources de réadaptation mais qui ne sont pas conventionnés par la RAMQ, soit les CHSGS, les CLSC et les CHSLD, doivent s'assurer de faire parvenir la recommandation accompagnée de la prescription médicale à l'établissement conventionné par la RAMQ avec lequel ils auront préalablement conclu une entente. Le dossier présenté à l'appui de la

demande doit spécifier la tenue d'une rencontre avec le client, une évaluation de ses besoins ainsi que les spécifications techniques et doit justifier le port quotidien et la durée minimale requise. Quant aux établissements qui n'ont pas de ressources de réadaptation (ergothérapeute et physiothérapeute), ils doivent référer la clientèle aux établissements conventionnés ou aux établissements qui ont des ressources de réadaptation avec lesquels ils auront également préalablement conclu une entente. ■

Convaincu d'être

bien assuré?

Mieux assuré

Avec votre régime de groupe à La Sécurité

- Aucune augmentation de prime en cas d'accident non responsable
- Responsabilité civile jusqu'à 5 millions \$
- Valeur à neuf*
- Antidémarrage gratuit* et rabais sur l'assurance contre le vol
- Responsabilité civile pour véhicules loués à court terme
- Rabais pour deux véhicules et plus
- Rabais exclusifs pour votre groupe
- Rabais pour les 55 ans et plus
- Assurance pour les véhicules commerciaux
- et plus encore.

Nouvelle tarification pour les 16 - 24 ans!

Appelez :

Montréal : (514) 281-8121 • Québec : (418) 835-6806 • Sans frais : 1 800 363-6344

* Certaines conditions s'appliquent.



La Sécurité,
assurances générales

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

■ Ressources express ■

L'Audiothèque de Charlesbourg maintenant disponible à Montréal

TOUTE PERSONNE souffrant d'un handicap visuel et habitant la grande région de Montréal peut dorénavant avoir accès au nouveau serveur vocal de L'Audiothèque de Charlesbourg. Ainsi, à l'aide d'un simple appareil téléphonique à tonalité (touch tone), elle pourra écouter environ 200 heures d'enregistrement. L'Audiothèque se spécialise dans l'information dite éphémère, c'est-à-dire qui change sur une base régulière. L'utilisateur peut consulter une foule de rubriques sélectionnées, 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Coût annuel de l'abonnement : 10 \$. Pour s'inscrire, faites parvenir votre demande par courrier électronique au www.total.net/~audiothe ou rejoignez L'Audiothèque au (418) 627-8882 ou (514) 393-0103. ■

Approche prothétique élargie

L'ASSOCIATION des hôpitaux du Québec (AHQ) et l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec ont publié un document intitulé : *Les comportements dysfonctionnels et perturbateurs chez la personne âgée : de la réflexion à l'action - Approche prothétique élargie*. Madame Anne Monat, ergothérapeute, bien connue pour son engagement à promouvoir cette approche, est la rédactrice de ce document. Vous pouvez vous le procurer en rejoignant l'AHQ au (514) 282-4228 ou l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec au (514) 931-1448.

Par ailleurs, le Pavillon Alfred-Desrochers de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal a remporté une bourse de 2000 \$ offerte par la Société Alzheimer de Montréal pour son projet de « terrasse prothétique ». Madame Françoise Pencreach Hamlat, ergothérapeute, a témoigné du succès de ce projet. ■

Publications de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal

L'INSTITUT universitaire de gériatrie de Montréal a publié un bon nombre de documents dont les plus récents s'intitulent : *Réflexion éthique sur les problèmes d'alimentation en milieu d'hébergement et de soins de longue durée (1998)* et *Les Actes de colloque - La gériatrie : une jeune tradition (1998)*. Plusieurs autres documents sont également disponibles dont : *Grille de décision du type de transfert : lit - fauteuil roulant (1996)*; *Programme de prévention des chutes en institution - volume 1; Chutes en marchant - chutes du lit (révisé 1995)*; *Au quotidien : les six premières semaines avec votre prothèse de hanche (1993)*; et *Milieu gériatrique et repères bioéthiques (1992)*.

Vous pouvez obtenir la liste des publications et vidéos en communiquant avec la Fondation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal au (514) 340-3546. ■

Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) - Filiale de Montréal

L'ACSM-MONTRÉAL met à votre disposition un recueil intitulé « Hébergement, logement et santé mentale : perspective d'avenir » au coût de 7,50 \$. Vous y retrouverez les textes des conférences présentées lors du séminaire du 16 avril 1998 (dont celui de Catherine Vallée, ergothérapeute, qui porte notamment sur la distinction entre l'hébergement et le logement). La diversité des expertises rapportées dans ce document en fait un outil précieux pour les intervenants en santé mentale, les planificateurs, les usagers et leurs proches de même que pour toutes les personnes concernées par cette thématique. ACSM-Montréal : (514) 521-4993. ■

Bourses d'études

LA FONDATION canadienne d'ergothérapie, en partenariat avec la Toronto Hospital for Sick Children Foundation, invite les ergothérapeutes membres de l'Association canadienne des ergothérapeutes à présenter leur candidature. Cinq bourses d'études sont offertes en pédiatrie :

- 1 bourse d'études doctorales de 20 000 \$
- 2 bourses d'études de maîtrise à temps plein de 10 000 \$
- 2 bourses d'études de maîtrise à temps partiel de 5 000 \$

Votre candidature doit parvenir à la Fondation canadienne d'ergothérapie (FCE) avant le **31 mars 1999**. Pour plus d'informations, communiquez avec la FCE au (416) 487-5438 ou par télécopieur au (416) 487-5407. ■

Plan d'action ministériel en santé mentale

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux tenait en 1997 une consultation sur les orientations à donner aux services de santé mentale et à laquelle l'Ordre avait participé. Le Ministère publie maintenant le plan d'action qui précise les objectifs poursuivis par cette transformation. Il définit également 11 mesures permettant d'atteindre ces objectifs tout en répondant à certaines préoccupations soulevées lors de cette consultation. Les régions régionales sont particulièrement interpellées pour intégrer dans leurs plans de consolidation des trois prochaines années les éléments de planification nécessaires. Pour sa part, le Ministère entend mener les actions intersectorielles requises ainsi que soutenir, suivre et faciliter le changement.

Vous pouvez vous procurer ce document en rejoignant le Ministère au (418) 643-3380 ou au 1 800 707-3380 ou encore en consultant leur site Internet : www.msss.gouv.qc.ca ■

Psychogériatrie

L'ÉTUDE de normalisation-validation de la version anglaise du Pecpa-2r est complétée. La version 1.1 de cet outil est maintenant disponible. Vous pouvez vous le procurer auprès du Centre de consultation et de formation en psychogériatrie au (514) 273-2266.

■ En direct du gouvernement ■

OPHQ : nouveau président-directeur général

LE CONSEIL des ministres a nommé Monsieur Norbert Rodrigue au poste de président-directeur général de l'OPHQ le 3 février dernier. Président du Conseil de la santé et du bien-être de 1993 à 1998, Monsieur Rodrigue succède à Monsieur Denis Lazure qui occupait cette fonction depuis 3 ans. L'implantation, sur une base annuelle, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et l'augmentation du nombre d'emplois des personnes handicapées via le programme de contrat d'intégration au travail et des centres de travail adapté sont quelques-unes des réalisations du président sortant. ■

Le carnet d'adresses Web

POUR LE PRIVILÈGE des ergothérapeutes internautes, nous vous proposons quelques adresses qui pourraient vous être utiles. N'hésitez pas à nous faire connaître d'autres sites qui sauraient intéresser vos collègues.

L'Office des professions du Québec annonçait récemment le lancement de son site Internet : www.opq.gouv.qc.ca

L'Office des personnes handicapées du Québec diffuse également de l'information par le réseau Internet à l'adresse : www.ophq.gouv.qc.ca

Plusieurs régions régionales ont un site Internet. L'Ordre encourage les ergothérapeutes à visiter ces sites où ils pourront puiser des renseignements concernant les activités des régions, leurs priorités, leur plan

de transformation du réseau et plusieurs de leurs publications.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec : www.rrsss03.gouv.qc.ca

Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec : www.rrsss04.gouv.qc.ca

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre : www.rrsss06.gouv.qc.ca

Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais : www.rrsss07.gouv.qc.ca

Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides : www.rrsss15.gouv.qc.ca ■



Le Centre Ostéopathique du Québec, le **COQ**, est un collège offrant une formation complète en ostéopathie (médecine manuelle globale) reconnue par le Registre de Ostéopathes du Québec, le ROQ. Le programme d'enseignement du **COQ** vise à la formation de cliniciens prudents, compétents et efficaces.

formation d'excellence

Le programme entier comprend 1 200 heures, réparties sur une période de six ans. Chaque année comporte six séminaires de quatre jours et une journée clinique avec un diplômé en ostéopathie.

Le **COQ** exige comme pré-requis à l'inscription, l'obtention d'un baccalauréat en science de la santé, en accord avec les critères du ROQ. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous au (514) 384-1271.

COQ
CENTRE OSTÉOPATHIQUE
DU QUÉBEC

■ Ressources express ■

Publications de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE)

L'ACE offre plusieurs publications et services qui peuvent aider les ergothérapeutes. Ces publications sont reconnues mondialement et fournissent des informations valables autant sur la recherche que sur les interventions cliniques. L'approche centrée sur le client, qui est détaillée dans *Les lignes directrices pour une pratique de l'ergothérapie centrée sur le client* ou dans *La mesure canadienne du rendement occupationnel*, est largement utilisée et continue d'évoluer. Des publications plus récentes, comme le livre *Promouvoir l'occupation : Une perspective de l'ergothérapie*, perpétuent la tradition. D'autres documents mettent l'accent sur des domaines spécifiques, comme *Vivre à domicile avec une démence de type Alzheimer* ou encore *L'évaluation de programme dans la pratique quotidienne : Guide à l'intention des ergothérapeutes*.

Les périodiques présentent des textes qui regroupent à la fois des recherches de pointe et des nouveautés technologiques. La Revue canadienne d'ergothérapie contribue à fournir un forum où se retrouvent les plus récentes informations scientifiques. Les personnes qui recherchent des données pratiques en lien avec leur travail comme ergothérapeute, les trouveront dans le magazine *Actualités ergothérapeutiques*.

En plus des documents écrits, de nombreuses personnes consultent le site Web de l'ACE www.caot.ca qui offre une série d'informations continues qui couvrent une variété de thématiques, que ce soit sur la pratique centrée sur le client, des suggestions d'intervention ou bien des nouvelles récentes de la communauté ergothérapeutique. Des groupes de discussion peuvent aussi être accessibles sur le site www.caot.ca/ae.

Pour de plus amples informations, contactez l'ACE au (613) 523-2268 ou 1 800 434-2268, poste 232 ou encore par Courriel au Isheehan@caot.ca. Vous trouverez un catalogue complet des publications sur le site www.caot.ca ■

Revue internationale de recherche sur les professions de la santé et leur pratique

CETTE REVUE offre une perspective multidisciplinaire dans l'approche des questions de santé. Elle est publiée par : Whurr Publishers, Ltd, (London). Téléphone/télécopieur : 0171-226-5290 (UK) ■

Programme d'adaptation de domicile : Guide à l'intention des ergothérapeutes

L'OBJECTIF de traiter les dossiers en attente le 31 mars 1998 pour une subvention d'adaptation de domicile à la Société d'habitation du Québec progresse à bon rythme. Afin de faciliter le traitement des demandes, les ergothérapeutes du programme PAD ont produit un guide à l'intention des ergothérapeutes impliqués auprès de la clientèle qui demande une aide financière à la SHQ. Ce guide présente de façon explicite les paramètres du programme, les éléments d'admissibilité et les informations complé-

mentaires visant à préciser le contexte d'intervention. Il explique également le cheminement détaillé d'une demande d'aide alors qu'une section porte sur le contenu d'un rapport d'ergothérapie. Des exemplaires ont été envoyés dans tous les CLSC et les centres de réadaptation. Des copies additionnelles sont disponibles sur demande, en communiquant au (418) 643-7676 dans la région de Québec ou au 1 800 463-4315 ailleurs au Québec. ■

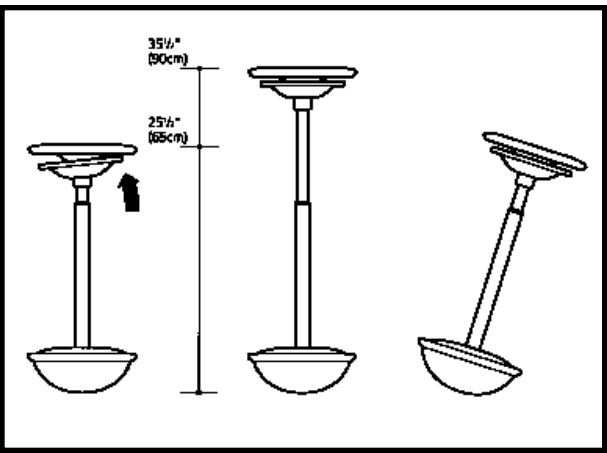
L'Association canadienne des normes (CSA) publie une norme pour les mécanismes d'assistance à la position debout

LA CSA a récemment publié le document *Mechanical/Electromechanical Lifting Devices for Persons*. (No Z323.5-98) Il est disponible au coût de 65 \$ à la CSA. Téléphone 1 800 463-6727; télécopieur (416) 747-2475. ■

Cherchez-vous le fameux tabouret pour travail à la caisse ?

Le voici enfin : Ingénieux, pratique, solide, ergonomique

Programme de location / achat pour l'essayer



Aussi l'incroyable chaise selle BAMBACH avec ou sans dossier en démonstration.

Tout pour le dos Boutique Conseil Inc. 1-800-268-1582



ERGOTHÉRAPEUTES

une force en mouvement

SYNDICAT DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC POUR NOUS REJOINDRE COMPOSEZ LE (514) 521-4469

ERGOTHÉRAPIE
OÉQ
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

express

Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, avenue Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction : Danielle Arsenault, Françoise Rollin-Gagnon, Louise Tremblay, Sylvie Salois, Christiane-L. Charbonneau

Graphisme et mise en pages : Mardigrafe inc.

Tirage : 2500 exemplaires
ISSN 1192-0246

■ Formation continue ■

CALENDRIER DE FORMATION CONTINUE

APPEL DE COMMUNICATION

THÈME	NOUVEAUX DÉFIS DES « BABY BOOMERS » : LA RÉALITÉ DU 3^e ÂGE
Organisme	Association canadienne de gérontologie (ACG)
Dates et lieu	4 au 7 novembre 1999, Ottawa, Ontario
Date de tombée	22 mars 1999
Renseignements	Secrétariat du congrès de l'ACG'99, Tél. : (613) 728-9347, Télécop. : (613) 728-8913 ou Courriel cagacg@magi.com

APPEL DE COMMUNICATION

THÈME	LE CONGRÈS TRIPARTITE 2000 — AVANÇONS ENSEMBLE
Organismes	L'Association canadienne des ergothérapeutes, l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes et l'Association canadienne de physiothérapie
Dates et lieu	24 au 27 mai 2000, Metro Toronto Convention Centre
Date de tombée	3 août 1999
Renseignements	Meeting Management Services Inc., Tél. : (905) 335-7993 ou 1 800 546-9177 ou Télécop. : (905) 332-1587

PROGRAMME DE DEUXIÈME CYCLE

THÈME	MAÎTRISE EN GÉRONTOLOGIE
Organisme	Université de Sherbrooke
Lieu	Centre de recherche en gérontologie et gériatrie de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, affilié à l'Université de Sherbrooke
Renseignements	Tél. : (819) 821-3651, Télécop. : (819) 829-7141 ou 1 800 267-UdeS ou Courriel geronto@courrier.usherb.ca

PROGRAMME DE DEUXIÈME CYCLE

THÈME	MAÎTRISE ET DIPLÔME EN DROIT DE LA SANTÉ
Organisme	Université de Sherbrooke
Date limite	1 ^{er} mai 1999 pour trimestre d'automne
Lieu	Cours également offerts en Montérégie (Longueuil) et ce à temps partiel uniquement
Renseignements	Tél. : (819) 821-7518 (Sherbrooke), (450) 670-4090 (Longueuil), Télécop. : (819) 821-7578, ou Courriel maitrise.sante@droit.usherb.ca

THÈME

THÈME	DEUXIÈME CONGRÈS NATIONAL SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES
Organisme	Institute for Human Development
Dates et lieu	21 au 23 mars 1999, Toronto, Ontario
Coût	285 \$
Renseignements	Tél. : (416) 778-7200

THÈME	NEUROPSYCHOGÉRIATRIE I ET II
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.)
Dates et lieux	Session-I 25 mars et Session-II 26 mars à Montréal Session-I 1 ^{er} avril et Session-II 2 avril à Ottawa /Hull Session-I 13 mai et Session-II 14 mai à Québec
Coûts	95 \$ Session-I, 85 \$ Session-II ou 150 \$ pour les deux sessions
Formateur	Daniel Geneau, M.A.
Renseignements	C.C.F.P. Tél. : (514) 273-2266, Télécop. : (514) 273-2158 ou Courriel ccfp@aei.ca

THÈME	L'ÉVALUATION POUR L'ACCÈS À L'ORDINATEUR DES PERSONNES QUI ONT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES
Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP)
Date et lieu	26 mars 1999, IRDQP
Coût	115 \$ (incluant documentation et pauses santé)
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, Tél. : (418) 529-9141 #6481

THÈME	SYMPOSIUM NATIONAL SUR L'INÉGALITÉ DES SOINS AU CANADA
Organisme	Association canadienne de gérontologie (ACG)
Dates et lieu	26 au 28 mars 1999, Hôtel Hilton Bonaventure, Montréal
Conférencière	L'Honorable Pauline Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec fait partie des conférenciers invités
Renseignements	ACG, Tél. : (613) 728-9347, Télécop. : (613) 728-8913, Courriel cagacg@magi.com , ou site Web : www.cagacg.ca

THÈME	STRATÉGIES DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE ÂGÉE ATTEINTE D'UN SYNDROME DÉMENTIEL
Organismes	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.) et Pfizer
Dates et lieu	8 et 9 avril 1999, Hôtel Gouverneur Saint-Hyacinthe
Coût / date limite	210 \$ Avant le 24 mars 1999
Renseignements	C.C.F.P. Tél. : (514) 273-2266, Télécop. : (514) 273-2158 ou Courriel ccfp@aei.ca

THÈME	ÉVALUATION DE L'APTITUDE CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.)
Dates et lieux	15 avril 1999 à Québec – 22 avril et 8 juin 1999 à Montréal – 30 avril 1999 à Ottawa/Hull
Coût	95 \$
Formateur	Daniel Geneau, M.A.
Renseignements	C.C.F.P. Tél. : (514) 273-2266, Télécop. : (514) 273-2158 ou Courriel ccfp@aei.ca

THÈME	INTRODUCTION À L'ANALYSE ET À LA GESTION DES RISQUES CHEZ UNE CLIENTÈLE PSYCHOGÉRIATRIQUE À DOMICILE
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.)
Dates et lieux	16 avril 1999 à Québec et 5 mai 1999 à Ottawa/Hull
Coût	95 \$
Formateurs	Daniel Geneau, M.A. ou Claire Gosselin, erg. M.Ed.
Renseignements	C.C.F.P. Tél. : (514) 273-2266, Télécop. : (514) 273-2158 ou Courriel ccfp@aei.ca

THÈME	L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS REQUISES POUR LA CONDUITE AUTOMOBILE
Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP)
Date et lieu	23 avril (nouvelle date) 1999, IRDQP
Coût	115 \$ (incluant documentation et pauses santé)
Date limite	2 avril 1999 – nombre limite de participants : 20
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, Tél. : (418) 529-9141 #6481

THÈME	INTRODUCTION AU PROTOCOLE D'EXAMEN COGNITIF DE LA PERSONNE ÂGÉE (PECPA-2r) ET ANALYSE CLINIQUE DU PECPA-2r
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.)
Dates et lieux	Montréal, PECPA-II 23 avril 99 – Ottawa /Hull, PECPA-I 27 mai et PECPA-II 28 mai 1999. Pour PECPA-II la participation préalable au programme « Introduction au PECPA 2r » est obligatoire
Coût	95 \$ par session
Renseignements	C.C.F.P. Tél. : (514) 273-2266, Télécop. : (514) 273-2158 ou Courriel ccfp@aei.ca

THÈME	BEHAVIORAL CONCERNS IN PERSONS WITH DEVELOPMENTAL DISABILITIES : INTEGRATING BIOMEDICAL AND PSYCHOSOCIAL DIAGNOSES AND INTERVENTIONS
Organisme	Chapitre québécois de l'American Association on Mental Retardation
Date et lieu	30 avril au Pavillon J.-A. De Sève, UQAM
Coût	Membre 85 \$ / non-membre 110 \$ (si inscription avant le 9 avril)
Renseignements	Marjorie Aunos au (514) 987-3000, poste 3630

THÈME	ÉTUDES DE CAS EN ANALYSE ET GESTION DES RISQUES CHEZ UNE CLIENTÈLE PSYCHOGÉRIATRIQUE À DOMICILE
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.)
Pré-requis	Avoir assisté à la session de formation « L'évaluation de la sécurité / dangerosité et la gestion des risques à domicile » ou « Introduction à l'analyse et la gestion des risques chez une clientèle psychogériatrique à domicile »
Dates et lieux	30 avril et 14 mai 1999 à Montréal, 6 mai 1999 à Ottawa /Hull et 17 mai 1999 Québec
Coût	85 \$
Formatrice	Claire Gosselin, erg. M. Ed.
Renseignements	C.C.F.P. Tél. : (514) 273-2266, Télécop. : (514) 273-2158 ou Courriel ccfp@aei.ca

THÈME	LA CONTINUITÉ DES SOINS DANS LA CONTINUITÉ DE LA VIE
Organisme	9 ^e Congrès annuel de l'Association québécoise de soins palliatifs
Dates et lieu	12 au 14 mai 1999, Hôtel Delta, Sherbrooke
Renseignements	Jocelyne Brunet, coordonnatrice du congrès, Tél. : (450) 652-0918

THÈME	QUE FAISONS-NOUS DE L'ACTIVITÉ DANS L'INTERVENTION EN SANTÉ MENTALE ?
Organismes	Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la grande région métropolitaine, en collaboration avec les regroupements de Québec et Trois-Rivières
Date et lieu	14 mai 1999, Hôpital Rivière-des-Prairies
Coût / date limite	30 \$ (repas non inclus) avant le 23 avril 1999
Renseignements	Stéphane Rivard, Tél. : (514) 374-9819, Télécop. : (514) 374-8198 ou Courriel theovega@vif.com

THÈME	MOI... AU CŒUR DE VOTRE VIE (18^e CONGRÈS ANNUEL)
Organisme	Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
Dates et lieu	20 au 22 mai à Ville de St-Georges (Beauce)
Renseignements	AQIS – Tél. : (514) 725-7245, Télécop. : (514) 725-2796

THÈME	FORUM QUÉBÉCOIS SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER
Organisme	Société Alzheimer
Dates et lieu	7 et 8 juin 1999, Trois-Rivières
Renseignements	Tél. : (819) 376-7063 ou 1 877 711-0911, Télécop. : (819) 376-3538 ou Courriel alzheime@netrover.com

THÈME	ÉVALUATION ET STRATÉGIES D'INTERVENTION FONCTIONNELLE FAVORISANT LA PARTICIPATION DU BÉNÉFICIAIRE
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (C.C.F.P.)
Date et lieu	18 juin 1999, Hôpital Montfort, Ottawa
Coût et date limite	95 \$ avant le 14 mai 1999
Formatrice	Claire Gosselin, erg. M. Ed.
Renseignements	Suzanne Lévêque, erg., Tél. : (613) 746-4621, #2291 ou Télécop. : (613) 748-4949

THÈME	SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE : ENJEUX LOCAUX FACE À LA MONDIALISATION
Organismes	3 ^e Congrès des responsables locaux de santé des Amériques en association avec Les journées annuelles de santé publique 1999
Dates et lieu	31 octobre au 5 novembre 1999, Centre des congrès de Québec
Coût	550 \$ (approximatif) incluant les activités satellites
Renseignements	Secrétariat du 3 ^e Congrès, Tél. : (514) 395-1808, Télécop. : (514) 395-1801 ou site Web du Congrès : www.msss.gouv.qc.ca/congresquebec